GUIDE DE PLAIDOYER

PLUS FORT AVEC LE LAIT MATERNEL UNIQUEMENT

Pas d'eau jusqu'à 6 mois pour un bébé en bonne santé

© UNICEF/UN0161673/KEÏTA

Faire appliquer les réglementations pour protéger l'allaitement

La campagne *Plus Fort Avec Le Lait Maternel Uniquement* promouvoit de donner le lait maternel uniquement aux nourrissons, à la demande (jour et nuit) et d'arrêter la pratique de donner de l'eau (et d'autres liquides) aux nourrissons, à la naissance et au cours des six premiers mois de vie. Elle vise à ce que tous les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre atteignent l'objectif mondial d'allaitement exclusif de 50 pour cent d'ici 2025.

Plus Fort Avec Le Lait Maternel Uniquement fait écho à l'appel à l'action lancé par le Collectif Mondial pour l'Allaitement, un partenariat regroupant plus de 20 organisations internationales. Le Collectif oeuvre pour accroître les investissements et amener les politiques à soutenir l'allaitement dans le monde, un objectif qui nécessite un plaidoyer aux niveaux mondial, national et décentralisé.

INTRODUCTION

Les évidences scientifiques sont claires : l'allaitement apporte aux enfants le meilleur départ dans la vie. Cela contribue également à la santé de la mère. L'allaitement *exclusif*, c'est-à-dire donner le lait maternel uniquement aux nourrissons, à la demande (jour et nuit) dès la naissance et au cours des six premiers mois de la vie, apporte aux nourrissons toute l'eau et la nourriture dont ils ont besoin et les protège contre les maladies et la malnutrition. Bien que la majorité des femmes en Afrique de l'Ouest et du Centre allaitent leurs nourrissons, seuls trois nourrissons de moins de six mois reçoivent uniquement du lait maternel. Sept nourrissons allaités sur 10 reçoivent d'autres liquides et aliments au cours des six premiers mois de leur vie, et dans la plupart des cas, ils reçoivent de l'eau.

Le Code International de Commercialisation des Substituts du Lait Maternel (le Code), ainsi que les résolutions ultérieures de l'Assemblée Mondiale de la Santé (AMS) ont été adoptés afin de réglementer la commercialisation agressive des produits destinés à remplacer le lait maternel, les biberons et les tétines. Les substituts du lait maternel (SLM) comprennent les préparations pour nourrissons, les préparations de suite et les laits de croissance pour les nourrissons et enfants âgés de moins de 36 mois. Il est également interdit de promouvoir d'autres aliments ou boissons, tels que de l'eau en bouteille, lorsque ceux-ci sont présentés comme étant convenables pour nourrir un nourrisson de moins de six mois.

LE PROBLÈME

La commercialisation illicite des SLM, des biberons et des tétines peut faire chuter le taux d'allaitement, mettre la santé des enfants en danger et engendrer des dépenses inutiles pour les familles et les pays. Malgré la recommendation de l'AMS d'interdire la promotion de l'ensemble des SLM, les fabricants dépensent des millions de dollars par an pour promouvoir leurs produits. Ces efforts ont eu de réels succès et il est attendu que les ventes de SLM continuent d'augmenter. La plus forte croissance est prévue en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie.

La désinformation sur l'allaitement, ainsi que les déclarations des fabricants concernant les bienfaits de leurs produits pour la santé, peuvent semer la confusion parmi les agents de santé, les mères et les familles concernant l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants. Une étude menée en 2014 au Sénégal

a révélé que près de la moitié des mères avait déclaré avoir entendu, vu ou lu des promotions commerciales concernant des SLM. Des études ont montré que les mères recevant des échantillons de préparations gratuites à la sortie de l'hôpital sont moins susceptibles d'allaiter tel qu'il est recommandé.

La promotion de l'eau en bouteille destinée aux nourrissons est particulièrement problématique dans la région, étant donné la propension à donner de l'eau aux nourrissons. Ces messages promotionnels contredisent les messages de santé publique qui disent de ne donner aux nourrissons que du lait maternel — pas d'eau, ni autres liquides/aliments, au cours des six premiers mois de vie.

LIKHITE, 2018

Pour que le Code et les résolutions ultérieures de l'AMS soient efficaces, les gouvernements doivent les inclure dans les lois, réglementations ou autres mesures juridiques nationales et veiller activement à leur application. En 2018, à travers le monde, seuls 66 pays ont appliqué toutes ou plusieurs dispositions du Code.

En Afrique de l'Ouest et du Centre, parmi les 24 pays :

- Onze pays ont adopté des mesures juridiques qui mettent en œuvre la plupart ou plusieurs dispositions du Code. La plupart de ces décrets ont été adoptés dans les années 1990 et doivent être mis à jour. Quatre de ces pays sont en train de réviser leurs mesures juridiques. Cependant, aucun n'applique ou ne surveille activement les violations de leurs lois.
- Trois pays n'ont mis en œuvre que quelques dispositions du Code.
- Dix pays n'ont pas mis en œuvre le Code. Cependant, sept pays sont en train de développer des mesures ou faire du plaidoyer pour cela.

LA SOLUTION

Une législation nationale forte et bien appliquée pourrait réduire la commercialisation illicite des SLM, y compris de l'eau promue comme étant pour les nourrissons, et ainsi favoriser l'allaitement. Le cadre légal doit comporter :

- Toutes les dispositions du Code ainsi que les résolutions ultérieures de l'AMS.
- Tous les SLM selon les directives de l'OMS.
- Tous les aliments et toutes les boissons, y compris l'eau en bouteille promue comme convenable aux nourrissons de moins de six mois.

La réglementation relative à la commercialisation des SLM garantit que :

- Les mères et les familles reçoivent des informations impartiales sur le moyen le plus sain de nourrir leurs nourrissons et leurs jeunes enfants.
- Les centres de santé ainsi que leur personnel sont tenus de refuser les cadeaux faits par les fabricants de préparations pour nourrissons et de ne pas promouvoir les SLM, les biberons et les tétines.

Les agents de santé doivent comprendre ces responsabilités et disposer des connaissances et des compétences nécessaires pour appliquer les pratiques recommandées en matière d'allaitement. Ceci aidera à minimiser les dommages chez les enfants ayant besoin de SLM pour des raisons médicales, ou lorsque la mère choisit de ne pas allaiter.

Il est essentiel que la législation nationale, une fois adoptée, soit appliquée. Les mesures nationales doivent inclure des sanctions efficaces et établir des mécanismes afin d'assurer un suivi systématique des violations.
Il est également important de développer des outils et des stratégies de plaidoyer au Code et à la législation nationale correspondante, visant les responsables gouvernementaux, les agents de santé et les familles.
Les entreprises qui commercialisent les SLM connaissent parfaitement le Code et ses dispositions. Cependant, les fabricants et les distributeurs d'eau en bouteille doivent en etre informés.

AGISSONS MAINTENANT !

Les dirigeants, les décideurs politiques, les responsables de programmes et les agents de santé ont tous un rôle à jouer dans l'amélioration de la santé. Pour cela, ils doivent renforcer, surveiller et appliquer la législation mise en place sur le Code. Une réglementation stricte de la commercialisation des SLM permet aux parents de prendre des décisions avisées sur la manière de nourrir leurs enfants, afin que ceux-ci bénéficient pleinement des avantages de l'allaitement.

© UNICEF/UN0161696/KEÏTA

OUTILS ET RESSOURCES

POUR PROTEGER LE CHOIX ÉCLAIRÉ ET LES PRATIQUES OPTIMALES D'ALLAITEMENT EN ADOPTANT L'INTEGRALITE DES DISPOSITIONS DU CODE DANS LA LEGISLATION NATIONALE :

UNICEF, 'Advocacy Brief : Breastfeeding and the International Code of Marketing of Breastmilk Substitutes' :
Ce document donne un aperçu du Code et du rôle qu'il joue dans la protection des bébés et des parents.

OMS, UNICEF, et IBFAN, 'Marketing of Breast-milk Substitutes : National Implementation of the International Code, Status Report 2018' :
Ce rapport fournit des informations relatives à la la mise en œuvre du Code, pays par pays. Il décrit le niveau d'intégration des dispositions du Code dans des mesures juridiques nationales.

Global Breastfeeding Collective, 'International Code Toolkit' :
Cet ensemble d'outils met l'accent sur l'importance de réduire la promotion des SLM au moyen de lois et de politiques strictes.

IBFAN-ICDC, 'Breaking the Rules, Stretching Rules : Report 2017' :
Ce rapport fournit une compilation globale des pratiques commerciales contraires au Code.

EN CE QUI CONCERNE LES OUTILS ET LES PROTOCOLES DE SURVEILLANCE ET D'APPLICATION POUR GARANTIR UNE MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DU CODE :

OMS, 'Netcode Toolkit' :
Cet ensemble de ressources fournit des indications détaillées sur l'élaboration d'un cadre, de protocoles et de supports de formation pour la surveillance du Code et des résolutions ultérieures de l'AMS, ainsi que sur la formulation, le suivi et l'application de la législation nationale sur le Code.

CONCERNANT L'AMELIORATION DES CONNAISSANCES RELATIVES AU CODE :

OMS, 'Frequently Asked Questions on the Code' :
Ce guide pose des questions simples sur les dispositions du Code et aide à comprendre son importance, son application dans des circonstances particulières et la manière de le mettre en œuvre.

UNICEF, 'Introductory Online Course on the Code' :
Ce cours interactif informe les décideurs, les législateurs, les professionnels de la santé, les partenaires de la société civile et autres utilisateurs du Code et de ses dispositions, à l'aide de vidéos, de lectures et de tests de connaissance. Les utilisateurs peuvent recevoir un certificat de réussite.

OUTILS SUPPLÉMENTAIRES POUR CONSTITUER UNE STRATÉGIE DE PLAIDOYER :

UNICEF, 'UNICEF Advocacy Toolkit : A guide to influencing decisions that improve children's lives' :
Cette boîte à outils fournit aux dirigeants des outils pratiques pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie de plaidoyer.

Alive & Thrive, 'Guide for Public Health Advocacy : Tools and Lessons Learned from Successful IYCF Advocacy in Southeast Asia' :
Ce guide peut être utilisé pour développer une stratégie de plaidoyer en faveur de l'allaitement exclusif, grâce à la mise en oeuvre d'un processus de changement de politique en quatre étapes.

Global Breastfeeding Collective, 'Global Breastfeeding Scorecard, 2019 Increasing Commitment to Breastfeeding Through Funding and Improved Policies and Programmes' :
Outils et autres ressources pour la mise en œuvre d'interventions clés en matière d'allaitement afin d'encourager les pays à favoriser l'allaitement.

PLUS FORT AVEC LE LAIT MATERNEL UNIQUEMENT

Pas d'eau jusqu'à 6 mois pour un bébé en bonne santé

Protéger, promouvoir et soutenir : ne donner que le lait maternel, pas d'eau, aux nourrissons pendant les premiers mois de vie en Afrique de l'Ouest et du Centre

Consultez la liste de références Plus Fort Avec Le Lait Maternel Uniquement pour plus d'informations.

© UNICEF/UNI137327 GUINEA BISSAU NEWBORN HR

alive&thrive nourish. nurture. grow.

unicef

www.breastmilkonly.com
www.unicef.org/breastfeeding